



Jeudi 20 janvier 2011

Réponse au « Plaidoyer pour aujourd'hui » (?)
« Y a qu'à ! Faut qu'on... » Saison 1.

*Mesdames, Messieurs,
Chef d'entreprises,
Membres du MEDEF Guyane,*

Vous êtes très nombreux à m'adresser via mon mail, vos SMS ou encore vos appels téléphoniques, vos témoignages de soutien et surtout votre demande de poursuite de l'action que je mène au nom de notre organisation patronale avec le conseil d'administration dans sa majorité.

Au nom de la morale, je vous en remercie.

Il n'était pas dans mon intention de répondre avant notre assemblée générale du 27 janvier 2011, à tout ce que vous pouvez lire sur le net, en particulier au sujet du document intitulé « Plaidoyer pour aujourd'hui »!!!

Néanmoins, la responsabilité que j'occupe à la présidence du MEDEF Guyane depuis 5 ans et la confiance que vous me témoignez, ainsi qu'au conseil d'administration qui œuvre sans relâche pour que l'éthique et l'image d'un MEDEF Guyane retrouvées après les années sombres que nous avons traversées me commandent d'y répondre.

En mars 2002, le président du MEDEF Guyane de l'époque (A. Chaumet) constatait ce que d'autres ont souligné dès les premiers jours de la départementalisation de 1946. A savoir que « les conditions de développement réel et durable de (la) Guyane n'étaient pas réunies. »

Cette porte de l'après guerre étant définitivement ouverte, le document de référence sur l'analyse des problématiques auxquelles se trouve confrontée la Guyane, a été publié en 1997, par Jean François MERLE,

Cet Inspecteur général de l'agriculture, ancien conseiller auprès du premier ministre, issu de l'école normale supérieure, a signé un rapport qui se présente d'abord sous la forme d'une méthode. Sous le titre « A la croisée des chemins », il énumère 3 angles d'approche que sont : une crise de développement, une crise de confiance politique et une crise culturelle et identitaire. Cette introduction ouvre sur une charte du développement pour une période de dix ans portant sur l'emploi, l'économie, le social, la santé, l'aménagement du territoire et l'environnement.

Quelle est la méthode utilisée par l'auteur du « Plaidoyer pour aujourd'hui? ».....!!! Aucune.

Dix ans plus tard, la nouvelle équipe du MEDEF prend acte d'un fait : la Guyane n'a pas pris la voie du rapport MERLE, loin s'en faut.

Héritière d'une dette de 314 000 euros laissée par A.CHAUMET, les capacités opérationnelles de l'association patronale sont amputées par une gestion drastique, qui a conduit aujourd'hui, à un remboursement quasi intégral de cette somme. (D'où la tentation du retour).

La réponse a donc été de constituer un groupe central, organisé en boîte à idées au sein du conseil d'administration, destinée à compenser les effets de la cure d'austérité. Ce groupe de travail a mis au point une lecture de l'environnement économique et social. Cloisonnement du monde de l'économie, absence de coopération entre le politique et le tissu des entreprises, centralisme du rôle de l'état. Le tout a conduit à une inertie générale dominée par la commande publique au rythme de l'instruction administrative des dossiers et des opérations.

Il en est résulté pour le MEDEF Guyane, une stratégie en 3 axes : fédération des opérateurs économiques ; mise en place d'une coopération renforcée avec les collectivités locales et l'Etat, déploiement des compétences et de l'information économique au sein de monde de l'Entreprise.

Il fallait avoir une lecture des mouvements de l'économie et de la société déconnectée des discours institutionnels. Nous l'avons fait en posant des questions sur la régulation de l'économie par l'état et les collectivités, sur la protection et l'efficacité du salarié, sur les effets de la diminution du spatial dans le PIB, sur la terrible menace qui pèse sur un pays dont 26% des élèves du système éducatif obtiennent le baccalauréat.

Comment faire de la démographie qui asphyxie ce département, un atout pour le développement ?

Au fait !Quelle analyse de cette réalité l'auteur du « plaidoyer » propose-t-il ? Le néant.

La situation de la Guyane a pourtant évolué . Elle s'est globalement dégradée tout en se modernisant mais sans trouver ses points d'équilibre internes ni un modèle de développement.

La première responsabilité, qui est aussi une compétence, consiste d'abord à observer. Quoi ? Que la Guyane est entrée, depuis le blocage d'octobre 2008 dans un cycle de régression et de stagnation économique de 2 ans . Les raisons se trouvent dans l'enchaînement du calendrier social et de l'agenda politique . Entre les négociations sur les prix, auxquelles ont succédé les discussions sur les salaires ; entre les états généraux lancés par l'Etat et la consultation institutionnelle qui ont occupé l'année 2009, entre les élections sur le statut et les régionales de 2010 ; ...



Jeudi 20 janvier 2011 (page 2)

ces événements se sont ligüés pour déboucher sur un marasme que personne ne conteste.

L'offre du MEDEF Guyane ?

Faire gagner des points au PIB Guyanais (49% du PIB national) en sécurisant l'investissement industriel . Affronter les menaces issues de l'ouverture du pont sur l'Oyapock et de l'intégration régionale en favorisant le positionnement de toutes les entreprises de Guyane sur leur marché à l'échelle locale et régionale. Cela inclut un changement de culture d'entreprise ouverte sur des approches stratégiques et financières différentes. Déployer les synergies entre le monde de la recherche, l'université et les entreprises par des opérations conjointes. Instrumentaliser le secteur de l'économie social balbutiant. Faire émerger les potentiels liés à la richesse de la bio diversité en liaison avec les réseaux mondiaux .

Tous ces points font l'objet d'une démarche en mode projet au sein du MEDEF Guyane où l'on a décidé de penser l'économie locale avec ses contraintes globales, et passer du discours à l'opérationnel.

Cela étant précisé, on observe que l'auteur du « plaidoyer » se propose de mener une équipe « d'inventeurs ! » de l'économie, prenant la précaution dit-il, « de laisser la concrétisation aux instances étatiques et régionales » pour être certain de remonter au 19^e siècle, voire à Colbert .

Afin d'étayer cette ambition, l'auteur du « Plaidoyer pour aujourd'hui », (expression qui par définition ne devrait se rapporter qu'à l'avenir) livre son programme économique.

Au Chapitre de la politique industrielle , le même auteur préconise « Une action significative auprès des instances concernées ». On sent là le souffle d'une puissante réflexion stratégique . A propos de la pêche et de la crevette en particulier, il déclare : « (...)des interventions fortes doivent être menées avec les professionnels du secteur et nous devons appuyer leurs démarches ». On frissonne devant une vision si profonde de l'avenir de cette filière. Et pour faire bonne mesure, on peut lire « l'agriculture, enfant martyr de l'économie guyanaise, doit faire l'objet d'une attention toute particulière ».

Voilà pourquoi cette indigence dans le fond ,la méthode et la forme ont relégué le MEDEF Guyane au rang d'accessoire jusqu' aux années 2000.

Une chose est certaine, la Guyane, sous les effets conjugués de la diète budgétaire mondiale, de la réduction des crédits à grande échelle, de la poussée démographique et de l'explosion de la demande sociale, a besoin d'un nouvel ordre fondé sur les **compétences** et d'une **éthique sans faille**..

Ce qu'il est désormais convenu d'appeler « L' affaire Alain CHAUMET » dans la gestion des mandats qu'il tient du MEDEF Guyane, souligne cette évidence, à moins que les graves accusations qui pèsent sur lui ,ne soient pas avérées (voir RFO Radio du 30 septembre 2010, Flash MEDEF Guyane du 24 décembre 2010) Accusations qui expliqueraient la fièvre des nouvelles adhésions déposées le 29 décembre dernier par trois comparses de l'ancien président du MEDEF Guyane

L'offensive désespérée, en vue de renverser un conseil d'administration trop insistant dans sa volonté d'établir la réalité des faits, trouve là aussi, une explication .**Il est encore temps de redonner à la morale la place qui lui revient** dans le monde de l'entreprise, à l'image de l'exemple que nous a donné notre Présidente Laurence PARISOT dans l'affaire IUMM .

Dont acte .

Adrien AUBIN
Président du MEDEF Guyane

◆ Assemblée générale du MEDEF Guyane

Jeudi 27 janvier 2011-15h

**À l'auditorium de l'IGRC
Chemin Grant à cayenne**

Nous vous souhaitons une bonne semaine,